

La prévention des risques liés à l'activité physique

La formation-action Prap



Sommaire

- *Le contexte...*
- *La formation action PRAP, une action de prévention ...*
- *De nouvelles compétences à développer...*
 - *Un dispositif à déployer...*

- La formation aux gestes et postures initiée dans les années 60/70 a trouvé ses limites...
- **C. trav., art. L. 4121-1** – «Adaptation du travail à l'homme ».

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° **des actions de prévention des risques professionnels ;**
 - 2° **des actions d'information et de formation ;**
 - 3° **la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés, l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations**
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) est introduite en 2001 dans le réseau prévention. (FPC et formation initiale)
 - Stabilisation et déploiement du dispositif «prévention des risques liés à l'activité physique (FPC) ». 1 janvier 2009 -

Un contexte (toujours aussi) alarmant ! Le cout humain ...

- Les contraintes liées à l'activité physique en milieu de travail sont à l'origine de : (pour 18 508 530 salariés du RG)
 - **Plus d'un tiers des accidents du travail***
 - 240 947 accidents qui représentent 34,2% de l'ensemble
 - 13 961 accidents avec incapacités permanentes
 - 18 décès
 - **Prés de 80% des maladies professionnelles***
 - Tableau 57 (TMS): 33 682 soit 74,2% des 45 411 MP
 - Tableau 98 (rachis lombaire) : 2 338 soit 5,1%
 - Tableau 97 (RL vibrations) : 377 soit 0,8 %...
 - **Les salariés vieillissants** (dont le nombre est en évolution constante) **sont particulièrement sensibles à ces risques.**

*statistiques 2008



Un contexte (toujours aussi) alarmant ! Le coût financier ...

- Le coût direct pour les entreprises est important (coût moyen d'un AT : **2931€ et 83 369 €** avec incapacité permanente et 430 404 € un décès)
- Le coût indirect pour l'entreprise : perturbations de son fonctionnement, lié à l'affaiblissement de son potentiel humain et aux difficultés qu'elle rencontre à le renouveler.
- Le montant des indemnités journalières reversées en 2008 dépasse les 6 milliards d'Euros (source AMELI)



La formation des salariés : une action de prévention à part entière !



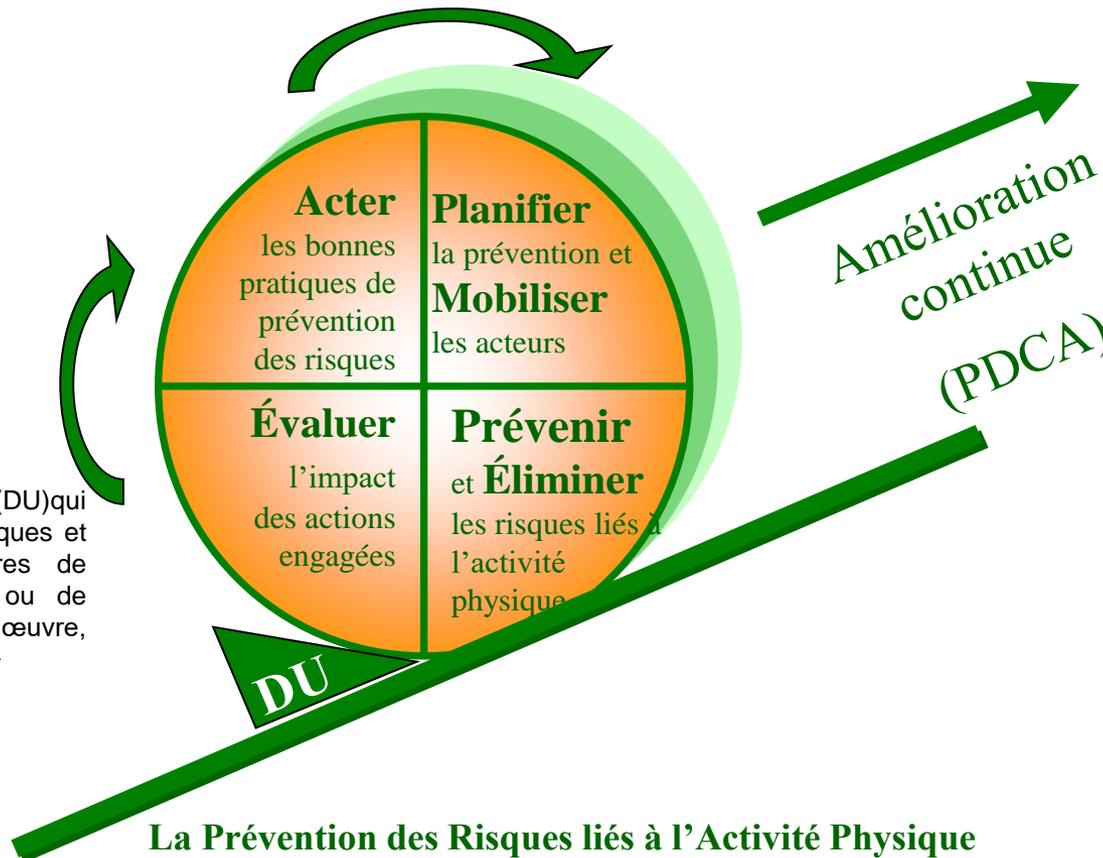
La prévention des risques liés à l'activité physique est une démarche **collective**, centrée sur l'amélioration des conditions de travail elle impose une **action concertée** de l'ensemble des partenaires de l'entreprise, des instances représentatives du personnel, si elles existent, et des services de santé au travail.

L'entreprise peut se faire aider par des experts extérieurs, mais c'est toujours **son propre engagement** qui va être l'élément déterminant du succès de l'action de prévention.

La formation des salariés : une action de prévention à part entière !



- La démarche PRAP, s'appuie sur le principe **d'amélioration continue**, elle doit permettre à **l'entreprise** de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques, et humains aux situations de travail. Elle vise à **informer et sensibiliser** les différents acteurs **et former** les salariés à être acteur de la prévention



Le **Document unique** (DU) qui capitalise les états, les pratiques et les évolutions des mesures de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, mises en œuvre, évite de « revenir en arrière »

La prévention des risques liés à l'activité physique

La formation-action Prap



De nouvelles compétences à développer...tout au long de la vie...

La formation-action Prap : pour permettre au salarié de devenir acteur de la prévention de l'entreprise et par la même, d'être acteur de sa propre prévention.

Des objectifs de formation ambitieux

La formation action **PRAP** a pour objectifs de **diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles** liés aux activités physiques et de **participer à l'amélioration des conditions de travail**. A l'issue de cette formation, le salarié, porteur d'une nouvelle culture prévention au service de l'entreprise sera capable de :

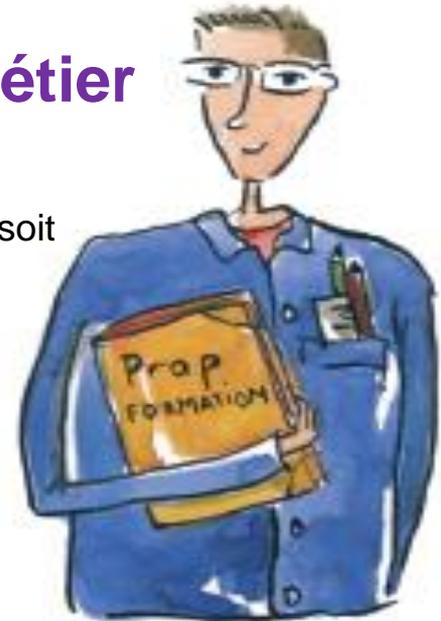
1 >> Connaitre les risques de son métier

afin de repérer :

Les situations de travail susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

Les enjeux pour l'entreprise :

- Diminution des AT et MP
- Amélioration de la performance de l'entreprise



2 >> Observer et analyser sa situation de travail,
en s'appuyant sur la
connaissance du corps humain,
identifier les différentes
atteintes à la santé
encourues :



3 >> Participer à la maîtrise du risque

- **En proposant** à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration technique ou organisationnelle en s'appuyant sur les principes généraux de prévention et les principes de base d'aménagement des postes de travail
 - **En économisant les efforts** par l'organisation et la simplification des manutentions répétitives et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles





La formation gestes et postures : oui ! Mais intégrée au dispositif Prap.

L'évolution du travail et de sa réglementation, l'absence de résultat probant sur la diminution des AT et des MP ont amené l'INRS à abandonner la mise en œuvre d'action de formation gestes et postures telles qu'elles étaient encore dispensées il y a une dizaine d'années.

En effet, cette formation modélisante reste de peu d'intérêt si elle n'est pas intégrée à une compétence prévention plus globale, car le salarié ne peut mettre en pratique les choses apprises qui sont souvent inadaptées par rapport à son travail réel.

*De plus cette formation visant à développer des réponses comportementales et gestuelles stéréotypées chez l'opérateur est contraire à un principe de prévention majeur : **adapter le travail à l'homme.***

La prévention des risques liés à l'activité physique

La formation-action Prap



Une formation à déployer en restant
garant de la qualité ...

La formation Prap, une formation reconnue et garantie par le réseau prévention.



- *Rester garant de la qualité, de la formation dans un fort processus de démultiplication nécessite de s'appuyer sur :*
 - **Un dispositif hiérarchisé** en différents niveaux de formation permettant d'apporter la réponse formation à tous les salariés (PME-TPE...)
 - **Un partenariat maîtrisé** avec les structures (Organismes de formation et entreprises habilitées) et les formateurs certifiés (Formateur de formateurs et formateurs)
 - **Un système d'administration et de gestion** des formations commun et performant
 - **Un réseau de professionnels** chargés de l'audit et de l'évaluation de l'ensemble des actions de formation.
 - **Un référent bien identifié** auprès de l'ensemble des dispositifs de formation à la prévention auprès de tous les partenaires de la formation initiale et continue.
 - **Un document de référence** validé par l'ensemble du réseau prévention

Un dispositif hiérarchisé : Les différents acteurs

Instances	rôles
CNAMTS / DRP CNT CNH	Contribution à la promotion de la PRAP au sein des instances de la branche AT/MP : la commission des AT/MP , les comités techniques nationaux (CTN) Validation des dispositifs - Habilitation des partenaires
INRS	Formation de formateurs de formateurs et formation des formateurs des OF Élaboration des référentiels de compétences et de certification Élaboration du cahier des charges des partenaires INRS et Instruction des demandes d’habilitation Gestion du dispositif : Délivrance des attestations et certificats, suivi des différents acteurs et des cohortes Communication /information (catalogue des formations + site dédié)
PARTENAIRES INRS	Formation des formateurs d’entreprises (formation de base et recyclage) en respectant le cahier des charges Enregistrement des cohortes, suivi administratif et pédagogique
CARSAT/ CRAM / CGSS	Participation à l’habilitation des OF partenaires Contrôle qualité, audit, et veille du bon déroulement des dispositifs de formation et d’évaluation Accompagnement des entreprises et des OF dans leur mission de prévention et de formation
OF / Entreprises	Formation des salariés au certificat PRAP (Suivi administratif) Respect du cahier des charges du dispositif PRAP (document de référence)

Un dispositif hiérarchisé ...

niveaux	activités	validation	Rattachement
Formateur de formateurs PRAP	Forme les formateurs d'entreprise et d'OF	Habilitation INRS	Grandes entreprises, secteurs professionnels, OF partenaires, CRAM CARSAT / CGSS
Formateur	Anime et conduit un projet de formation-action PRAP dans l'entreprise	Certification INRS Option IBC Option 2S	Entreprises, établissements ou Organismes de Formation
Acteur PRAP	Acteur de la prévention des risques liés à l'AP sur son poste de travail.	Certificat INRS Option IBC Option 2S	Entreprise ou établissement

Des formateurs certifiés

L'ensemble des formateurs d'entreprises ou d'organismes de formation ont suivi une formation de « formateurs Prap » dispensée par l'INRS ou des organismes partenaires habilités. Seuls les formateurs certifiés INRS peuvent délivrer le Certificat Prap aux salariés qui ont suivis la formation-action.



Des compétences reconnues

Tous les collaborateurs, agents, opérateurs qui ont suivis une formation « acteur » Prap voient leurs compétences reconnues et certifiées par le réseau prévention, par la délivrance du certificat Prap IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce) ou 2S (Sanitaire et Social).

Des partenaires habilités...



Afin de garantir la qualité de la formation-action **PRAP**, l'INRS et les services préventions des CARSAT, CRAM, CGSS s'appuient sur des partenaires, relais incontournables qui sont :

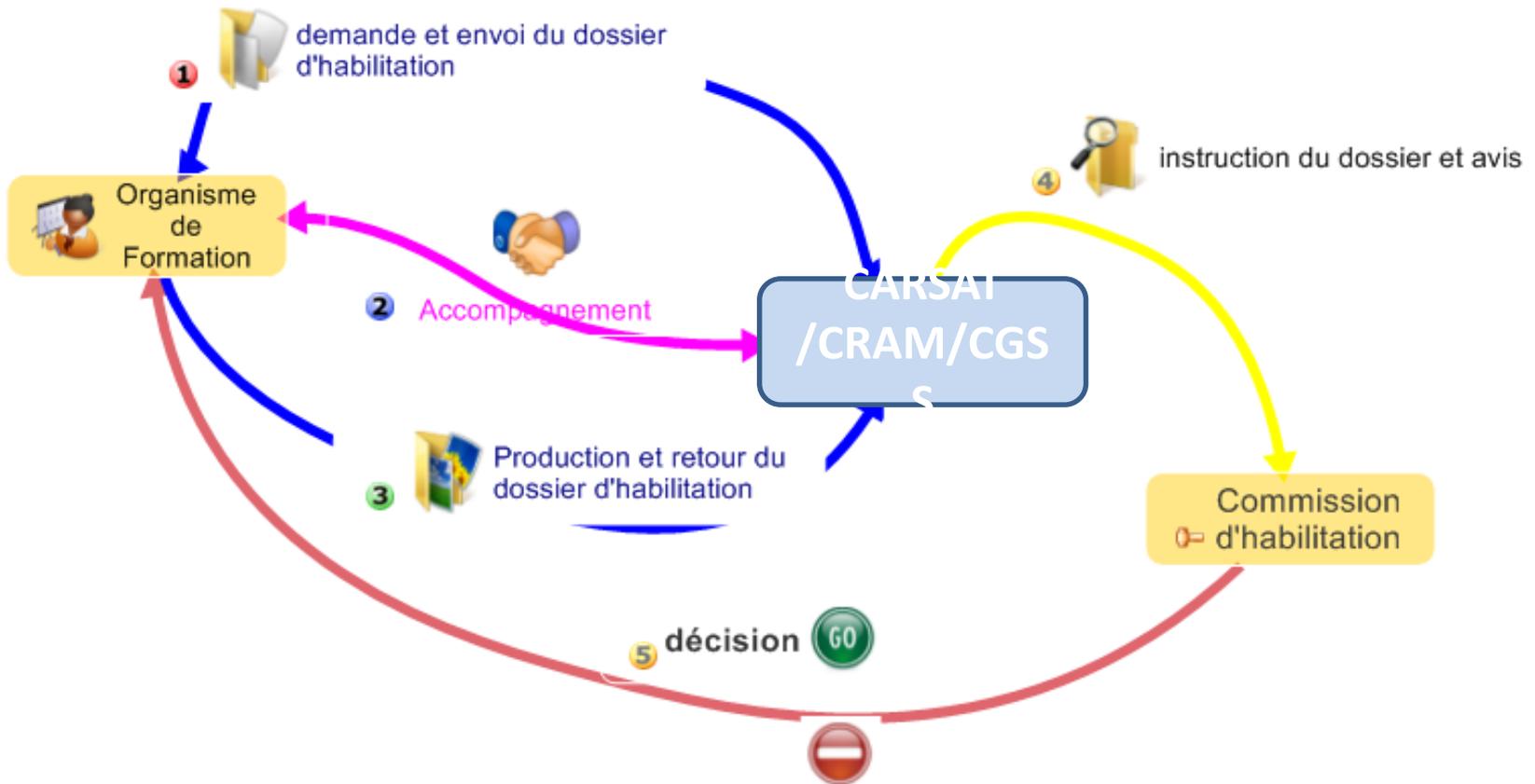
- **Les entreprises ou établissements** qui comptent au nombre de leurs salariés des formateurs chargés de dispenser la formation-action Prap des opérateurs, des agents....
- **Les organismes de formation** qui qualifient leurs formateurs professionnels pour dispenser cette même formation en direction des entreprises et établissements clients.

Tous ces partenaires formations sont habilités par le réseau prévention. (liste consultable sur www.inrs.fr)

Reconnue éligible au titre de la FPC, cette formation est encouragée par l'ensemble des partenaires sociaux (représentations professionnelles, OPCA...) la formation-action PRAP est également reconnue au titre de la formation initiale et intégrée dans de nombreux dispositifs diplômants ou certifiants

Processus d'habilitation...

Processus d'habilitation des OF partenaires



Un système d'administration et de gestion commun et performant

FORPREV

Actions	origine	destination	Moyens / outils	consultation
Information et promotion	Réseau prévention	Tout public	Calendriers... lettre info...	Tout public
Demande d'habilitation	PARTENAIRES INRS OF	INRS / CARSAT /CRAM/CGSS	Cahier des charges en ligne	Réseau prévention
Gestion de la formation des formateurs de formateurs	INRS	Réseau prévention	Instruction des demandes Enregistrement en ligne Annuaire des Formateurs de formateurs habilités	Réseau prévention et partenaires INRS
Gestion de la formation des formateurs	Partenaires habilités et CRAM /CGSS/CARSAT	RESEAU PREVENTION	Enregistrement en ligne habilitation Annuaire des formateurs	Réseau prévention, partenaires, entreprises
Gestion de la formation PRAP	formateurs (OF et entreprise)	INRS/CRAM / CGSS Entreprise	Enregistrement et suivi en ligne des sessions des personnels formés, PV des formations...	Réseau prévention, OF, entreprises, salariés

Le document de référence

- Ce document , validé par le réseau prévention, fournit un **cadre de référence** pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions visant à développer la prévention des risques liés à l'activité physique. Il précise notamment :
 - L'organisation générale de la prévention des risques liés à l'activité physique
 - Les différents secteurs professionnels concernés, les niveaux de formation, le dispositif de formation, le dispositif de conventionnement, le dispositif d'habilitation...
 - L'organisation de la formation
 - La formation au certificat PRAP, la formation de formateur, la formation de formateur de formateurs...
 - Les documents officiels (en annexes)
 - Les référentiels : Professionnel, Compétences, Certification, Pédagogique
 - Les modèles de certificats
 - Le dossier d'habilitation

